



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
24 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 22 novembre 2017, adressée au président du Conseil de sécurité par la Présidente par intérim du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies**

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les résultats de la quinzième session extraordinaire du Conseil tenue le 21 novembre 2017 en vue d'examiner les différentes options concernant le versement des 4,6 milliards de dollars encore à payer au titre de la seule réclamation restante. Des délégations des Gouvernements iraquien et koweïtien étaient présentes et ont pris la parole lors de la session.

On se souviendra que compte tenu de la situation en matière de sécurité extrêmement difficile en Iraq et des problèmes budgétaires inhabituels qui en résultent, le Conseil d'administration a suspendu à compter d'octobre 2014 l'obligation faite à l'Iraq de verser 5% du produit des ventes à l'exportation de pétrole et de produits pétroliers au Fonds d'indemnisation et que de ce fait aucun versement n'a eu lieu depuis.

À sa quinzième session, le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction la proposition du Gouvernement iraquien, acceptée par le Gouvernement koweïtien, de reprendre les versements au Fonds d'indemnisation en 2018. Il a adopté la décision 276, dont vous trouverez ci-joint copie\*, qui prévoit le versement de 0,5% du produit de la vente de pétrole en 2018, le pourcentage augmentant progressivement chaque année par la suite jusqu'en 2021. Compte tenu des cours du pétrole et des prévisions d'exportation, cela se traduirait par le paiement du solde de la réclamation et la fin du mandat de la Commission.

La proposition du Gouvernement iraquien prévoit également le transfert des fonctions du secrétariat de la Commission au secrétariat du Conseil de sécurité à New York et la levée de ses obligations en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Dans sa décision 276, le Conseil d'administration a réaffirmé que les dispositions actuelles concernant la Commission resteraient en vigueur sauf décision contraire de sa part.

Au nom du Conseil d'administration  
La Ministre plénipotentiaire et Représentante  
permanent adjointe  
(Signée) Heidy Serry

---

\* A paraître sous la côte [S/AC./Dec.276](#)

